

# Notus - Bulletin d'information SUD Energie



## ELECTIONS CMCAS 2017

Vous aurez peut-être constaté ces derniers temps, un regain d'activité et une présence accrue de certaines organisations syndicales sur le terrain... Que nos Directions se rassurent, il ne s'agit pas des prémices d'une mobilisation enfin unitaire contre les ordonnances du gouvernement ou pour de meilleures mesures salariales, cela est simplement dû à la tenue prochaine de l'élection des membres des CMCAS !

Plus sérieusement, ces élections, vitales pour certaines organisations syndicales, revêtent un enjeu tout aussi important pour les salarié-e-s, puisque chaque vote aura un impact direct sur le fonctionnement de ce « CE » si particulier qu'est la CCAS, pour les prochaines années.

### D'abord un peu d'histoire...

La mise en place de la Caisse Centrale des Activités Sociales des Industries Electriques et Gazières (le « CE » d'EDF) remonte à la nationalisation du secteur de l'énergie en 1946. C'est à cette époque que l'attribution du fameux 1% du chiffre d'affaire de l'entreprise ainsi que sa gestion par les seules organisations syndicales ont été actées par la loi. Il faut bien garder en mémoire que ce 1% fut négocié comme contrepartie au 1% versé, au titre d'indemnisation, aux actionnaires des compagnies d'électricité nationalisées.

Pour autant ces modalités, tant sur le financement que sur la gestion, constituent une exception. Hors IEG, le financement d'un CE de droit commun est basé sur 1% non pas du chiffre d'affaire mais de la masse salariale et sa gestion est confiée à la fois à des représentants du personnel et à des représentants de la direction de l'entreprise.

### Pour une gestion transparente et démocratique

Il est indiscutable que la gestion de la CCAS n'est pas un modèle de transparence. En témoigne le procès initié en 2004 qui a duré 10 ans et qui a finalement abouti à des condamnations pour de graves détournements d'utilisation du budget de la CCAS (*plus de détails dans la colonne de gauche*).

### Conclusions du procès de la CCAS

Au final la FNME CGT, la CGT, l'IFO-REP, la société nouvelle du journal l'Humanité et d'autres prévenus ont été condamnés à des peines de prison avec sursis et des amendes allant jusqu'à 75000 € pour abus de confiance et recel d'abus de confiance, au détriment de la CCAS, et concernant des détournements de l'utilisation du 1% et des emplois fictifs.



Plus récemment les négociations entamées fin 2016 et ayant abouties par un décret paru en mai 2017, sur le financement de la CCAS via l'Article 25, sont surprenantes. Bien sûr, nous nous félicitons d'apprendre que le financement (*anciennement basé sur le 1% d'un chiffre d'affaire drastiquement en baisse*) soit enfin sécurisé. Cela dit, dans un contexte économique très tendu pour l'entreprise, nous nous interrogeons sur les contreparties exigées par nos Directions en échange de plusieurs dizaines de millions d'euros supplémentaires accordés chaque année...

Quelles sont ces contreparties ? Quelle est la teneur de ces négociations ? Quel impact cet « accord » passé avec nos Directions pourra-t-il avoir sur les luttes ou les négociations futures ?

Notre but n'est pas de « tirer sur l'ambulance » ! Nous ne nous posons pas en donneur de leçon, nous savons parfaitement que la « *critique est facile mais l'art difficile* ». Mais nous savons également que « *tous sont faillibles* » et que « *L'exercice du pouvoir, à la longue, corromps toujours* ».

C'est bien pour éviter la répétition de dérives déjà vécues, que nous exhortons à plus de transparence, à plus de démocratie, pour conserver intact cet acquis précieux que représente la CCAS. Une autre gestion est à inventer, véritablement partagée, qui tiendrait compte des souhaits de tous les salariés.



## Défendre la CCAS pour ce qu'elle doit être, Ne pas céder à l'individualisme

La CCAS est un acquis social important, un outil de redistribution des richesses, un moyen d'accès à la culture et aux vacances pour tous les salariés et leurs familles. Elle est durement attaquée par le gouvernement et nos Directions. La CCAS doit être défendue !

**Cependant**, la CCAS n'appartient à aucune organisation syndicale. Elle n'appartient pas à ses gestionnaires. Elle n'a pas vocation à être politisée. La CCAS appartient à tous ses bénéficiaires, quelle que soit leur sensibilité syndicale ou politique. Elle doit être au service des agents, des familles, sans imposer une quelconque idéologie. Certaines « *propagandes politiques ou idéologiques* » imposées à tous les bénéficiaires à chaque début de séjour n'ont plus leur place sur un lieu de vacances. Une simple anecdote pour certains, mais pour nous qui revendiquons le droit aux « Vacances Pour Tous », cette anecdote fait sens...

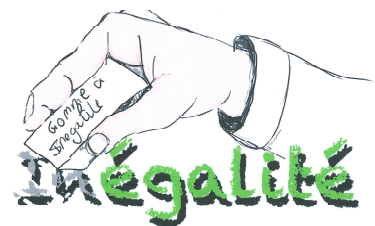
Le principe du coefficient social appliqué aux « Séjours Vacances », qui permet que ceux-ci bénéficient en priorité aux plus petits salaires, via une contribution progressive en fonction du revenu, constitue un moyen indirect de réduire l'échelle des salaires dans l'Entreprise et nous paraît un très bon principe qu'il faut préserver.

De même, que la CCAS consacre une partie de son budget à financer des activités culturelles nous paraît normal. Par exemple, nous assumons de préférer voir subventionner des places de petits théâtres ou cinémas indépendants d'art et essai plutôt que de grands groupes ou spectacles à gros budget bénéficiant déjà par ailleurs d'une forte couverture médiatique.

Cependant, on peut comprendre la revendication de bénéficier d'une liberté de choix sur l'usage d'une partie de « ce salaire socialisé » dans d'autres Activités Sociales et Culturelles. Une telle possibilité répondrait en particulier au cas des agents qui ne bénéficient d'aucune aide pour financer leurs vacances, parce qu'ils ne le souhaitent pas ou ne peuvent pas, pour des raisons diverses, partir dans le cadre proposé par la CCAS (souhait de partir entre amis hors EDF, dans la famille, avec son animal de compagnie en gîte, de faire des vacances itinérantes, etc.).

*Un dispositif type « Chèque vacances » qui fait tant parler de lui depuis quelques années, pour peu qu'il soit « socialisé » et qu'il vienne bien en complément des offres déjà existantes, devrait pouvoir faire l'objet - sereinement et démocratiquement - d'un débat, d'une consultation s'il correspond aux attentes des salariés. D'une manière plus générale la consultation du personnel devrait être une pratique étendue. Façon de faire en sorte que le fameux « par et pour » les bénéficiaires, ne reste pas qu'une promesse électorale.*

Pour autant, revendiquer une distribution du montant complet de ce « salaire socialisé » sous forme d'enveloppe individuelle à chaque salarié, comme le font certaines organisations syndicales constitue une orientation totalement contraire à l'objectif de solidarité et d'accès pour tous aux Activités Sociales et Culturelles, objectif qui doit rester pour nous la priorité.



## Pour une gestion plus égalitaire des activités sociales

Il nous semble essentiel de conserver cet acquis que représente le financement par les entreprises des activités sociales et de le faire évoluer vers une gestion par les salariés plus coopérative. Comment préserver l'indépendance des syndicats et faire en sorte que le budget alloué aux Activités Sociales ne devienne pas un moyen de pression dans les mains des employeurs ? Faudrait-il ouvrir les élections à des listes indépendantes des syndicats ?

Et pour aller encore plus loin, comment étendre cet acquis à tous, salariés des grandes comme des petites entreprises, chômeurs, précaires, artisans, étudiants, etc. ? Comment faire en sorte que l'accès à la culture ou aux vacances deviennent un droit universel ?

Ne faudrait-il pas envisager la création d'une caisse interprofessionnelle dédiée aux vacances, aux activités culturelles et sociales, à l'image des caisses « santé » et « retraite », financée par une cotisation sociale dont le taux devrait être imposé à l'employeur - au hasard, 1% du chiffre d'affaire de l'entreprise -, avec une gestion par les représentants des salariés à différents échelons - ville, département, région, etc. ?

Peut-on imaginer d'autres systèmes pour permettre un accès à tous aux activités sociales ? Nous considérons que ce débat sur l'avenir de la gestion de ces activités doit avoir lieu au niveau interprofessionnel, avec l'ensemble des salariés. Mais dans l'objectif d'un système encore plus solidaire !

## SUD Energie interdit de participation aux élections !

Comme vous l'avez sans doute remarqué, nous ne présentons pas de listes à ces élections. La raison en est simple: la Direction et les autres Organisations Syndicales nous l'interdisent.

En effet, l'accord électoral signé par les organisations syndicales « représentatives » de la branche permet le rejet des listes SUD (tous les projets d'accord précédents comportaient cette même interdiction).



Cette exclusion fait des IEG une exception, car dans le droit commun, les activités sociales sont gérées par le Comité d'Etablissement, pour lequel toutes les organisations syndicales constituées peuvent se porter candidates depuis la loi de 2008.

**Pour quel motif Sud Energie se voit interdire de participer à ces élections ?**

Ne perdez pas le Nord  
Rejoignez  
**SUD Energie**

**Quoi qu'il en soit, si vous ne vous reconnaissez ni dans la conception individualiste de certaines organisations syndicales, ni dans la manière dont est géré actuellement votre CE, « le plus riche de France »,**

Retrouvez nous sur le Web !  
[www.sudenergie.org](http://www.sudenergie.org)

**Alors ne perdez pas le Nord... VOTEZ BLANC !**